Département
d'Indre-et-Loire

Arrondissement
de Tours

MAIRIE

D'AZAY-LE-RIDEAU

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 037-213700149-20260603-2026_04_02-DE

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée aux conseillers par mèl le :

22-04-2026

Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	23
Votants :	23

Résultat du vote :

Voix «pour» :	23
Voix «contre» :	-
«abstentions » :	-

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit mai, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU, le trois juin.

Le 3 juin 2026 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU.

Etaient présents : GAURIER, CHARTIER, LÉGER, CHAUMEAU, FOURMOND, MAERTENS, LEFEBVRE, NORGUET, KRZYCH, COUVREUX, BENSAID, de CHENERILLES, DÉGA, LAINÉ, MILLASSEAU, BRUNET, HUAULT, BLANCHARD, SOMBOUTH, DUHAUTOY, CHAUBET, PERON, BELLOC.

Etaient excusés :

Pouvoir :

DOSSIER N°: 2026-04-02

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 037-213700149-20260603-2026_04_02-DE

Rapporteur : Sylvia GAURIER

Madame le Maire demande s'il y a des objections sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 29 avril 2026

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

Le 3 juin 2026,

Denis KRZYCH
Secrétaire de séance

Sylvia GAURIER
Maire

MAIRIE D'AZAY-LE-RIDEAU ★ INDRE-ET-LOIRE ★

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site Internet www.azaylerideau.fr le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1, dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
La présente décision est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Le Maire

MAIRIE D'AZAY-LE-RIDEAU ★ INDRE-ET-LOIRE ★